

EVALUATION STRATEGIE PAYS MALI

Rapport Final

Volume II-Annexes

19 septembre 2006

Evaluation pour la Commission Européenne

et

pour la Direction Générale de la Coopération

Internationale et du Développement du Ministère des

Affaires Etrangères de la République Française



Hildastrasse, 66
D-79102 Freiburg
Allemagne



Aide à la Décision
Economique
Belgique



France



Allemagne

Cette Evaluation a été commanditée par :

l'Unité d'Evaluation commune à :

**l'Office de la Coopération d'EuropeAid
la Direction Générale pour le Développement et
la Direction Générale de Relations Extérieures**

et par

**la Direction Générale de la Coopération
Internationale et du Développement
du Ministère des Affaires Etrangères de la
République Française**

Cette évaluation a été réalisée par le GIE EGEVAL et SOFRECO

L'évaluation a été réalisée sous le contrôle de l'Unité d'Evaluation et de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement du Ministère des Affaires Etrangères de la République Française

Les avis exprimés dans ce document représentent les points de vue des auteurs, qui ne sont pas nécessairement partagés par la Commission Européenne, par le DGCID ou par les autorités du Mali.

Table des matières

- ANNEXE 1 – TERMES DE REFERENCE
- ANNEXE 2 – CARTE DU MALI
- ANNEXE 3 – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE
 - ANNEXE 3A – INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU MALI
 - ANNEXE 3B – ANALYSE DES PERFORMANCES EN TERMES DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE
- ANNEXE 4 – AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT PERÇUE PAR LE MALI
- ANNEXE 5 – DIAGRAMMES D'IMPACTS
- ANNEXE 6 – LISTE DES PROJETS/PROGRAMMES /CONCOURS FINANCIERS CONSTITUANT UN ECHANTILLON REPRESENTATIF DES INTERVENTIONS DE LA COMMISSION ET DE LA FRANCE AU MALI
- ANNEXE 7 – MATRICE D'INFORMATIONS
- ANNEXE 8 – ETUDES DE CAS
- ANNEXE 9 – VALIDATION/INVALIDATION DES CRITERES DE JUGEMENT
- ANNEXE 10 – BIBLIOGRAPHIE
- ANNEXE 11 – LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Liste des Acronymes

ABRP	Appui budgétaire à la réduction de la pauvreté
ABG	Aide budgétaire globale
ACCT	Agent comptable central du Trésor
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
Adema	Alliance pour la démocratie au Mali
ADERE	Programme d'Appui au Développement Régional (régions de Tombouctou, Gao et Kidal)
ADIN	Agence de Développement du Nord Mali
ADM	Aéroports du Mali
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française du Développement
AFLAM	Appui à la filière livre au Mali
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AGETIPE	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
AIF	Agence Intergouvernementale de la Francophonie
AILF	Association Internationale des Libraires Francophones
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
AIPB	Appui aux initiatives privées de base
AMM	Association des Municipalités du Mali
ANAEM	Agence Nationale d'accueil des étrangers et des migrations
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANEH	Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APC	Association des Producteurs de Coton
APD	Aide publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APEP	Association pour la promotion des entreprises privées
ASACO	Associations de Santé Communautaire
AT	Assistance Technique
AV	Association Villageoise

AVAMVPE	Association Villageoise d'Aménagement et de Mise en Valeur des Points d'Eau
AVES	Avenir, Espace et Société
BAC	Brigade anti-criminalité
BAfD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BED	Banque Européenne de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BOT	Build, Operate, Transfer
BPP	Bureau de Prévention et de Protection
BSI	Budget Spécial d'Investissements
BUCO	Bureau de la Coopération suisse
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CA	Conseil d'administration
CAC	Centre d'Action Coopérative
CAD	Comité d'Aide au Développement
CADR	Cellule d'Appui au Développement Régional
CAEC	Caisses artisanales d'épargne et de crédit
CAISFF	Cellule d'appui informatique des services fiscaux et financiers
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAT/GRN	Cellule d'appui à l'Aménagement du Territoire et à la Gestion des Ressources Naturelles
CBS	Cellule des Bibliothèques Scolaires
CCC	Centre de Conseil Communal
CCF	Centre culturel français
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CCN	Cellule de Coordination Nationale
CCP	Comité Communal de Programmation
CCPE	Cellule de Coordination des Projets d'Elevage

CDI	Crédits Déconcentrés d'Intervention
CDI	Centre de documentation et d'information
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Communauté Européenne
CEE	Comité des Etats Etrangers
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEP	Cadre d'exécution prévisionnel
CESAC	Centre d'Ecoute, de Soins, d'Animation et de Conseil pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (Dakar)
CFD	Caisse Française de Développement
CFDT	Compagnie Française des Textiles
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CIP	Cadrage d'Intervention par Pays
CL-GRN	Convention Locale de Gestion des Ressources Naturelles
CLO	Comité Local d'Orientation
CMDT	Compagnie Malienne de Développement Textile
CMG	Chargé de Mission Géographique
CML	Convention financière de la CFD/AFD
CNLP	Centre National de la Lecture Publique
CNPS	Commission Nationale de Pastorale Sociale
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
COC	Convention d'Ouverture de Crédit
COCAN	Comité d'organisation de la CAN
CONFED	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National pour le Fond Européen de Développement
CPA	Comité Paritaire d'Arrondissement

CPP	Comités Paritaires de Programmation
CPS	Cellule de Planification et Statistiques
CPS	Centre de Prestations de Service
CR	Commune Rurale
CREE	Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité
CRIS	Common Relax Information System
CRO	Comité Régional d'Orientation
CRRA	Conseil Régional Rhône-Alpes
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSA-R	Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSLS	Cellule de Coordination du Comité Sectoriel de Lutte contre le Sida
CSP	Centre du secteur privé
CSR	Chargé de suivi régional DNCT/CCN
CSRef	Centre de Santé de Référence
CT	Collectivités Territoriales
DAF	Direction Administrative et Financière
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DCE	Document de Consultation des Entreprises
DCP	Document-Cadre de Partenariat
DCPE	Document cadre de politique économique
DGA	Directeur Général Adjoint
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (MAE)
DGD	Direction Générale des Douanes
DGG	Délégation Globale de Gestion
DGI	Direction Générale des Impôts
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DGTPE	Direction Générale du trésor et de la politique économique
DIF	Domaine d'Intervention en Forêt
DLMF	Date limite de mobilisation des fonds
DLP	Division Laboratoire Pharmacie

DLVF	Date limite de versement des fonds
DNACOO	Direction Nationale de l'Action Coopérative
DNB	Direction Nationale du Budget
DNBD	Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation
DNCT	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
DNE	Direction Nationale de l'Elevage
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNHE	Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie
DNS	Direction Nationale de la Santé
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DNTCP	Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DNTP	Direction Nationale des Travaux Publics
DOMSAT	Domestic satellit
DP	Demande de Proposition
DPM	Direction de la Pharmacie et du Médicament
DNR	Direction Nationale des Routes
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRAER	Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DRAMR	Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural
DRCN	Direction Régionale de la Conservation de la Nature
DRE	Direction Régionale de l'Elevage
DRSP	Direction Régionale de la Santé Publique
DSP	Document de Stratégie Pays
DTP	Diphtheria Pertussis and Tetanus
DTPC3	Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche (vaccin)
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECDPM	Centre européen de gestion des politiques de développement
EDM	Electricité du Mali
EDS-III	Enquête Démographique de Santé 1995-1996
EGC	Etats Généraux du Coton
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
ENAP	Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

ENAREF	Ecole Nationale des Régies Financières (Ouagadougou)
ENG	Ecole Nationale des Greffes
ENM	Ecole Nationale de la Magistrature
ENP	Ecole Nationale de Police
EPA	Etablissement Public Administratif
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FAS	Facilité d'Ajustement Structurel
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FCFA	Franc de la Communauté France-Afrique
FDL	Fonds de développement local
FDV	Fonds de développement villageois
FED	Fond Européen de Développement
FENU	Fonds des Nations-Unies pour l'Équipement
FEPP	Fonds d'Études et de Préparation de Projets
FFEM	Fonds Français pour l'environnement mondial
FICT	Fond d'investissement des collectivités territoriales
FIL	Fonds d'investissement local
FMI	Fond Monétaire International
FMO	Netherlands Development Finance Company (Société Hollandaise pour le Financement du Développement)
FR	France
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FSD	Fonds social de développement
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GIPN	Groupe(s) d'intervention de la Police Nationale
GRAP-SWAP	Groupe de recherche de l'Université de Liège sur les instruments de coopération en appui aux politiques sectorielles
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HCC	Haut conseil des collectivités
HCCI	Haut Conseil de la Coopération Internationale
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HDM	Highway Development Model

HELVETAS	Association Suisse pour la Coopération Internationale
IB	Initiative de Bamako
IDH	Indice de Développement Humain
IDLO	Organisation internationale de droit du développement (Rome)
IER	Institut d'Economie Rurale
IFI	Institutions financières internationales
IFM	Institut de Formation des Maîtres
IFSS	Institut de Formation Socio-Sanitaire
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire
IST	Infection sexuellement transmissible
IZF	Investir en Zone Franc
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LPDFZN	Lettre de Politique de Développement de la Filière Rizicole Nationale
LPDSC	Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton
LPGSC	Lettre de Politique Générale du Secteur Coton
MA	Ministère de l'Agriculture
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MCAC	Mission de coopération et d'action culturelle
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MET	Ministère de l'Energie et des Transports
MINEFI	Ministère de l'Economie et de Finances
MRB	Marchés ruraux de bois
MS	Ministère de la Santé
NEPAD	Nouveau Partenariat pour l'Afrique
NPC	Note de prise en considération/Note pour le Conseil de surveillance (CFD/AFD)

OAPF	Opération d'Aménagement et Productions Forestières
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODEM	Opération de Développement de l'Elevage dans la région de Mopti
OFM	Observatoire foncier du Mali
OGT	Organisation et Gestion du Troupeau
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
OITA	Institut d'Ophtalmologie Tropicale de l'Afrique
OLP	Opération Lecture Publique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMI	Office des migrations internationales
OMP	Office Malien de Pharmacie
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Orientations à moyen terme
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONP	Office National des Postes
OP	Organisations professionnelles ou paysannes ou de producteurs
ORTM	Office de Radiodiffusion et de Télévision du Mali
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
PAAFIE	Programme d'appui aux administrations financières et économiques
PAAP	Projet d'Aménagements Agro-Pastoraux
PACAD	Programme d'appui à la coordination des actions de développement
PACI	Programme d'Appui à la Concertation Institutionnelle
PACL	Programme d'Appui aux collectivités locales
PACR-T	Projet d'Appui aux Communes Rurales de Tombouctou
PADC	Programme d'Appui au Développement Communal
PADI	Programme d'Appui au Développement Institutionnel
PADL-TO	Programme d'appui au développement local de Tombouctou Ouest
PAEF	Projet d'appui à l'éducation fondamentale

PAF	Police de l'air et des frontières
PAG	Programme d'action gouvernemental d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques
PAGT	Plan d'Aménagement et de Gestion de Terroir
PAOPZCM	Projet d'Appui aux Organisations Paysannes des Zones Cotonnières du Mali
PARAD	Programme d'appui à la réforme administrative et à la décentralisation
PARAF	Programme d'appui aux réformes des administrations financières
PARI	Programme d'Appui Régional à l'Intégration (UE)
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASC	Programme d'appui aux sources de croissance (Banque Mondiale)
PASE	Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation
PASP	Programme d'appui au secteur privé
PASS	Programme d'Appui au Secteur Santé
PAST	Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
PAVIA	Programme d'appui et de valorisation des initiatives artistiques et culturelles
PB	Pays-Bas
PCSM	Programme concerté santé Mali
PDDSS	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDESC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PDISR	Programme de Développement Institutionnel du Secteur Rural
PDLM	Programme développement local et migration
PDSP	Programme décennal de développement du secteur privé
PDSU	Programme de développement social urbain
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PGR	Projet de Gestion Rurale
PGT	Projet de gestion de terroir
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PISE	Programme d'investissement du secteur de l'éducation

PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes entreprises
PMI	Petites et Moyennes industries
PMR	Projet de Micro-réalisations
PMT	Plan à moyen terme
PNACT	Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAB	Programme Pluriannuel d'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté
PPM	Pharmacie Populaire du Mali
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PRODESS	Programme Décennal de développement de la santé et de l'action sociale
PSOP	Paie sans ordonnancement préalable
PSPHR	Projet Santé Population Hydraulique Rurale
PST	Projet sectoriel des transports
PTA	Programme Transversal d'Accompagnement
PTF	Partenaires techniques et financiers
PV	Procès-verbal
RAC	Rapport Annuel Conjoint
RCFM	Régie du Chemin de Fer du Mali
REMADOC	Réseau malien de documentation
RFI	Radio France Internationale
RH	Ressources Humaines
RNB	Revenu National Brut
RPM	Rassemblement pour le Mali
SAGE	Système d'Auto-analyse pour la Gestion des Exploitations
SAS	Subvention d'ajustement structurel
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle (de l'Ambassade de France)
SCPE	Société des Chèques Postaux et de la Caisse d'Epargne
SCTIP	Service de coopération technique internationale de police

SDDR	Schéma Directeur de Développement Rural
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
S/E	Suivi / Evaluation
SED	Stratégie Energie Domestique
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFI	Société Financière Internationale
SIFA	Système d'Information sur les Filières Agricoles
SNIS	Système national d'information sanitaire
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
SNS	Stock National de Sécurité
SNV	Nederlandse ontwikkelingsorganisatie (Organisation Néerlandaise de Développement)
SOTELMA	Société des télécommunications du Mali
SRAP	Suivi et rapport d'achèvement de projet
SU	Suisse
SYCOV	Syndicat des producteurs de coton
TBS	Taux Brut de Scolarité
TDM	Télédiffusion du Mali
TDRL	Taxe de développement régional et local
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TOM	Territoire d'Outre-Mer
TPI	Tribunal de première instance
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGF	Unité de Gestion Forestière
UNICEF	United Nations Children's Fund
URDOC	Unité de Recherche Développement et d'Observatoire du Changement (ON)
USAID	Unites States Agency for International Development
UTM	Union Technique de la Mutualité malienne
UTN	Union Technique Nationale
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine et Virus d'Immunodéficience Acquise
ZSP	Zone de Solidarité Prioritaire

Annexe 1 – Termes de référence



COMMISSION EUROPÉENNE

EuropeAid Office de coopération

Affaires générales

Evaluation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

**EVALUATION CONJOINTE
DE LA COOPERATION DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE ET DE LA FRANCE**

AVEC LE MALI

TERMES DE REFERENCE

Version 07
18 février 2005

Sommaire

1. INTRODUCTION : CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION.....	3
2. CONTEXTE.....	3
3. CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION.....	5
4. LA MÉTHODOLOGIE ET L'APPROCHE DE BASE DE L'ÉVALUATION	5
4.1. Trois phases principales	6
4.2. Cinq étapes méthodologiques.....	6
4.3. Questions d'évaluation	6
4.4. Rapports.....	7
5. RESPONSABILITÉ DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L'ÉVALUATION	7
6. LES TROIS PHASES DE L'ÉVALUATION COMPRENANT LA SOUMISSION DES RAPPORTS (APRÈS SIGNATURE DES CONTRATS).....	9
6.1. Phase documentaire	9
6.2. Phase de terrain	10
6.3. Phase de préparation du rapport final.....	11
7. DIFFUSION ET SUIVI.....	12
8. ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE	12
9. CALENDRIER.....	12
10. COÛT DE L'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE PAIEMENTS	14
ANNEXE 1 : DOCUMENTATION INDICATIVE POUR L'ÉVALUATION.....	15
ANNEXE 2 : STRUCTURE D'ENSEMBLE DU RAPPORT DE PHASE DOCUMENTAIRE	16
ANNEXE 3 : STRUCTURE D'ENSEMBLE DU RAPPORT FINAL (N.B. SOUS RÉSERVE D'UNE RÉVISION ULTÉRIEURE)	17
ANNEXE 4 : GRILLE SYNTHÉTIQUE D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX D'ÉVALUATION	18
ANNEXE 5 : PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES QUESTIONS ÉVALUATIVES	20

1. INTRODUCTION : CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation systématique et régulière des programmes de dépenses a été définie comme une priorité de la Commission européenne, et ce, afin de rendre compte de la gestion des fonds attribués et de promouvoir une culture d'apprentissage de l'expérience dans toute l'organisation. L'accent mis sur l'impact dans le cadre des programmes de coopération vise à favoriser une gestion basée sur les résultats.

La coopération française mène depuis une quinzaine d'années des évaluations-pays. Ces exercices d'évaluations de l'aide française accordée à un Etat partenaire ont pour objectifs d'observer et de décrire les ressorts de la Coopération française et de ses initiatives dans leur contexte spécifique, géographique et temporel et dans leurs dimensions multiples. Ainsi, dans le cas du Mali, une évaluation rétrospective a été réalisée en 1993 par une équipe d'experts, privés et publics, ayant conduit à la publication d'un rapport « *L'aide française au Mali, 1980-1992* » (N° 7 dans la collection Rapports d'évaluation, Ministère de la Coopération, 1994).

Dans le cadre d'un programme d'évaluations conjointes, la Commission européenne et la France ont décidé de s'associer pour mener l'évaluation de leur coopération avec le Mali (cette évaluation figure au programme de l'unité Evaluation de EuropeAid pour 2005 ; elle est également inscrite dans le programme des évaluations de la DGCID).

L'objectif principal de l'évaluation est de fournir à la Commission et à la France les **résultats et leçons-clés** de leur expérience de coopération avec le Mali, en insistant en particulier sur les **aspects de complémentarité et de synergie** entre les deux interventions. Tenant compte du contexte politique, économique, social et environnemental du Mali, l'évaluation présentera ces résultats et leçons, avec un ensemble de recommandations détaillées et opérationnelles, dans un rapport conçu principalement pour fournir aux responsables politiques et aux décideurs de la Commission et de la France une aide à la définition de leurs stratégies de coopération et à leur mise en oeuvre.

Cette évaluation sera effectuée conjointement par la Commission et la France afin de coordonner leurs efforts d'évaluation, réaliser des économies d'échelle et réduire les coûts de transaction pour le pays partenaire.

2. CONTEXTE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté Européenne (CE), la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement vise :

- au développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- à l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté.

Dans leur déclaration sur la politique de développement de la CE du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la CE dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquels l'action communautaire offre une valeur ajoutée : lien entre commerce et développement ; appui à l'intégration et à la coopération régionales ; appui aux politiques macro-économiques ; transports ; sécurité alimentaire et développement rural durable ; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gouvernance et d'état de droit. L'environnement et l'égalité homme / femme sont considérés comme des priorités transversales devant être poursuivies dans chacun des domaines précédents en vue de garantir un développement durable.

Dans le cas particulier du Mali, le Document de Stratégie par Pays (DSP) pour la période 2003-2007 constitue le cadre de la coopération entre la CE et le Mali. Telle que décrite dans le DSP, l'action de la CE suit les orientations du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). La stratégie communautaire de coopération vise en premier lieu le secteur des transports avec un accent sur l'entretien routier (pour un montant d'environ 102 M€) et, en second lieu, le domaine de la décentralisation et de l'appui aux structures publiques (pour un montant d'environ 70 M€). En outre, environ 100 M€ sont réservés pour un appui budgétaire. Au total, le montant de l'enveloppe A de l'aide communautaire au titre du 9^{ème} FED¹ s'élève à 294 M€. Le Mali dispose par ailleurs de 81 M€ au titre de l'enveloppe B qui peuvent être utilisés pour contrer les effets d'éventuels chocs exogènes.

L'aide bilatérale de la France au développement du Mali est faite principalement d'apports de l'Agence Française de développement (AFD) et du ministère des Affaires étrangères (MAE) – à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (SCAC). La modalité principale d'intervention de l'une et l'autre est, sous forme de dons, **l'aide projet**. L'AFD, institution financière spécialisée, apporte des concours pour la réalisation de projets sous forme de subventions (60 %), de prêts à conditions améliorées (30 %) et de prêts à conditions proches du marché (10 %). Le SCAC intervient en aide projet principalement avec le **Fonds de Solidarité Prioritaire** (FSP).

Avec 87 millions d'euros en moyenne pour les années 2000-2001 (source : rapport sur l'aide au développement de la Loi de Finances 2003), la France reste le premier bailleur de fonds bilatéral au Mali. Ce dernier est aussi le **6^{ème} Etat bénéficiaire** de l'aide publique au développement de la France (et le 3^{ème} Etat d'Afrique subsaharienne).

¹ Le FED est alimenté à concurrence de 24% par la France

3. CHAMP D'APPLICATION DE L'EVALUATION

Le champ retenu pour l'évaluation est le suivant :

- l'évaluation des **stratégies de coopération** respectives de la France et de la CE avec le Mali, et celle de leur **mise en oeuvre** au cours de la période 1995-2004 ; pour ce faire, les évaluateurs se baseront sur les cinq critères définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE : la pertinence, l'impact, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, auxquels s'ajoutent la prise en compte des priorités transversales de l'UE (l'égalité homme/femme ; l'environnement ; la bonne gouvernance) et les 3C (cohérence, complémentarité, coordination) ;
- l'évaluation de la **complémentarité** et des **synergies** réelles et/ou potentielles entre la coopération de la CE et celle de la France avec le Mali.

Les thèmes principaux à aborder dans le cadre de cette évaluation seront à traiter parmi les suivants² :

- le développement rural et la sécurité alimentaire ;
- la décentralisation et le renforcement des capacités institutionnelles ;
- le transport ;
- la santé et les secteurs sociaux ;
- l'éducation et la formation
- la promotion de la croissance économique ;
- l'eau et l'environnement.

L'évaluation portera également sur l'ensemble des **instruments financiers** mobilisés dans le cadre des coopérations communautaire et française avec le Mali. Outre les crédits du 9^{ème} FED, la coopération communautaire est en effet financée par différentes lignes budgétaires et par une « facilité d'investissement » gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI).

De même, les actions mises en oeuvre par l'AFD (Agence française de développement) entrent dans le champ de la présente évaluation sur toute la période prise en compte. Dans leur analyse, les experts distingueront la démarcation intervenue après la mise en place du nouveau dispositif de coopération (décret du 4 février 1998) et les mesures du CICID (comité interministériel de coopération internationale et de développement) qui ont suivies.

4. LA METHODOLOGIE ET L'APPROCHE DE BASE DE L'EVALUATION

L'approche de base de l'évaluation consistera en *trois phases principales*, englobant *cinq étapes méthodologiques* au coeur desquelles est identifié un ensemble *de questions d'évaluation* (voir 4.3)

² Cette liste de thèmes non hiérarchisée est donnée à titre indicatif ; elle sera établie de manière définitive après discussion avec les groupes de référence.

L'évaluation sera dirigée conjointement par l'Unité Evaluation de la Commission et le bureau de l'évaluation de la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères français. Dans les présents TdR, il sera fait référence de manière globale aux **responsables de l'évaluation**. *Bien que leur activité soit commune, les responsables de l'évaluation conserveront une responsabilité indépendante pour les questions contractuelles et financières.*

4.1. Trois phases principales

- (1) Phase documentaire³
- (2) Phase de terrain
- (3) Phase de préparation du rapport final

4.2. Cinq étapes méthodologiques⁴

- (1) Structuration de l'évaluation
- (2) Collecte de données
- (3) Analyse
- (4) Jugement (aboutissant à des conclusions et des recommandations)
- (5) Diffusion et rétroaction

4.3. Questions d'évaluation

L'évaluation de la coopération devrait être basée sur un ensemble de questions clés d'évaluation (normalement un maximum de 10). Après la signature du contrat, les questions évaluatives seront proposées par l'équipe d'évaluation, validées au cours d'une réunion par le groupe de référence puis annexées aux termes de références.

Pour chaque question évaluative, au moins un critère de jugement devra être identifié, et pour chacun de ces critères, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs appropriés devront être identifiés et spécifiés.

Les questions d'évaluation porteront sur des thèmes pertinents pour les deux coopérations. Certaines pourront cependant être spécifiques à la coopération communautaire ou à la coopération française (pour plus d'information sur l'identification des questions d'évaluation, se référer à l'annexe 5 des présents TdR).

Le choix des questions évaluatives détermine les phases ultérieures d'information et de collecte de données, les méthodes d'analyse ainsi que les jugements finaux qui en découlent.

³ Inclut des entretiens à Bruxelles et à Paris et pourrait comprendre une courte mission dans le pays

⁴ Ces étapes ne sont pas entièrement séquentielles

4.4. Rapports

Les rapports suivants seront produits pendant l'exercice de l'évaluation (ils sont décrits plus en détail dans la section 7) :

- une proposition technique et financière⁵, propre à chaque équipe d'évaluateurs ;
- un rapport préliminaire ;
- un rapport de phase documentaire ;
- un rapport de fin de mission ;
- un projet de rapport final ;
- un rapport final ;
- un document de présentation (Power Point) de l'évaluation lors de séminaires de diffusion.

A l'exception du premier document (la proposition technique et financière), les rapports produits seront des rapports communs, présentés conjointement par les deux cabinets commandités (cf. partie 8).

5. RESPONSABILITE DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L'EVALUATION

La gestion et le suivi de l'évaluation seront confiés aux responsables de l'évaluation (Unité Evaluation de EuropeAid et bureau de l'évaluation de la DGCID).

La responsabilité pour les aspects financiers et contractuels de l'évaluation incombera à l'Unité Evaluation pour ce qui concerne les consultants sous contrat avec la Commission et au bureau de l'évaluation de la DGCID pour ce qui concerne les consultants sous contrat avec la France.

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par **deux groupes de référence (français et communautaire), un comité de pilotage conjoint et un comité de suivi local**, constitués comme suit :

- le groupe de référence de la Commission comprendra des membres des services de l'Office de coopération EuropeAid, de la Direction Générale du Développement ainsi que d'autres Directions Générales compétentes et sera également ouvert à la Représentation du Mali auprès de l'Union européenne ; il se réunira à Bruxelles ;
- le groupe de référence français comprendra des membres des services de l'administration française (DGCID, autres départements ministériels, AFD, instituts de recherche, etc.) et sera ouvert à un représentant de l'Ambassade du Mali en France ; il se réunira à Paris ;

⁵ Dans le cas du ministère des Affaires étrangères français, il s'agira d'une proposition technique, méthodologique et financière.

- le comité de pilotage conjoint comprendra les membres des deux groupes de référence (en formation réduite) et se réunira soit à Bruxelles, soit à Paris ;
- le comité de suivi local sera composé de représentants de la délégation de la Commission, de l'ambassade de France et des autorités nationales maliennes ; il se réunira à Bamako.

Il est prévu que le groupe de référence français et le groupe de référence communautaire se réunissent chacun à 5 reprises pour valider les travaux de l'équipe d'évaluation :

- 1) une première réunion portera sur la logique d'intervention et les questions d'évaluation ;
- 2) une deuxième réunion portera sur une version provisoire du rapport préliminaire ;
- 3) une troisième réunion portera sur la version provisoire du rapport de phase documentaire ;
- 4) une quatrième réunion aura pour objet la présentation par les consultants des résultats de leur mission de terrain ;
- 5) une dernière réunion portera sur le projet de rapport final.

Par conséquent, ces 5 réunions seront dédoublées et se tiendront parallèlement à Paris et à Bruxelles, en présence d'au moins un représentant de chaque cabinet d'études.

A ces réunions séparées s'ajouteront 3 réunions du comité de pilotage conjoint auxquelles participeront des représentants des deux groupes de référence ; ces réunions se tiendront soit à Paris soit à Bruxelles. Elles auront respectivement pour objet :

- 1) la validation des questions évaluatives ;
- 2) la validation de la version provisoire du rapport préliminaire ;
- 3) la validation du projet de rapport final.

Le comité de suivi local sera destinataire de l'ensemble des rapports et documents de travail et communiquera régulièrement avec les groupes de référence français et communautaire.

Les fonctions principales des groupes de référence et du comité de suivi local seront :

- de donner un avis sur les TdR ;
- d'examiner le rapport de démarrage ainsi que les rapports ultérieurs produits par les consultants ;
- de fournir aux consultants toute l'information et la documentation disponible concernant l'objet de l'évaluation ;
- de donner un avis sur la qualité du travail réalisé par les consultants ;
- de contribuer à assurer la diffusion et la prise en compte des résultats et des recommandations de l'évaluation dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de coopération futurs.

6. LES TROIS PHASES DE L'EVALUATION COMPRENANT LA SOUMISSION DES RAPPORTS⁶ (APRES SIGNATURE DES CONTRATS)

6.1. Phase documentaire

Le dispositif envisagé prévoit deux équipes de consultants distinctes ayant fait l'objet d'une contractualisation, selon les modalités relevant de chaque institution (cf. § 9), sur la base de termes de référence conjoints et réalisant l'évaluation selon une clé de répartition à finaliser dans la phase de démarrage. Après la signature de leurs contrats respectifs, les deux équipes devront en effet se doter d'un chef d'équipe commun et d'une organisation du travail permettant la production de rapports communs. Dans la suite du texte il est fait référence uniquement à « l'équipe ».

6.1.1. La production du rapport préliminaire

Le travail commence avec la production du *rapport préliminaire*, qui doit intervenir dans un délai maximum de 3 mois suivant la signature des contrats. Les évaluateurs prendront connaissance de l'ensemble de la documentation pertinente relative aux programmes de coopération récents et actuels avec le Mali, y compris les données sur les règlements et les instruments pertinents de l'Union Européenne (UE) et de la France. Ils prendront également en considération toute documentation pertinente produite par les institutions locales et les autres bailleurs de fonds.

La production du rapport préliminaire s'effectuera en deux étapes. *Durant la première, il est demandé à l'équipe d'évaluation de ne conduire aucun entretien individuel avec des membres des services de la Commission ou du ministère des Affaires étrangères français.* Elle s'achèvera avec la validation par les groupes de référence et le comité de suivi⁷ des éléments suivants, que l'équipe présentera aux groupes de références au cours de deux réunions distinctes qui se tiendront au plus tard 3 semaines après la signature des contrats :

- a) Un **diagramme logique d'impacts**⁸ strictement basé sur des textes. Les éventuels « trous » dans la logique d'intervention doivent être indiqués et remplis sur la base d'hypothèses qui seront validées par les groupes de références. Le diagramme doit être accompagné d'une analyse de la logique d'intervention.
- b) Les **propositions de questions évaluatives** retenues par l'équipe d'évaluateurs à faire valider par le groupe de référence.
- c) Les commentaires explicatifs des questions.

⁶ Tous les rapports seront rédigés en français

⁷ Dans la suite du texte, il sera fait référence uniquement aux « groupes de référence » pour désigner les trois entités

⁸ Préalablement à l'élaboration du diagramme d'impacts, les objectifs de la coopération auront été recensés, hiérarchisés puis traduits en effets escomptés. Ce sont ces effets escomptés qui constitueront les éléments (« boîtes ») mis en relation dans le diagramme.

Les groupes de référence disposeront ensuite de 2 semaines pour valider ces éléments. Une réunion de validation du comité de pilotage conjoint sera alors organisée soit à Paris, soit à Bruxelles, en présence de représentants des groupes de référence français et communautaire et de représentants de l'équipe d'évaluateurs. **Les questions d'évaluation validées seront annexées aux termes de références de l'évaluation.**

Au cours de la deuxième étape, l'équipe d'évaluateurs achèvera la rédaction du rapport préliminaire. Une première version du rapport, produite dans un délai de 8 semaines après la signature des contrats, reprendra les éléments déjà validés auxquels s'ajouteront :

- d) Le rappel du contexte dans lequel l'évaluation est entreprise
- e) Le ou les critères de jugement relatifs à chaque question évaluative
- f) Les indicateurs envisageables relatifs à chaque critère
- g) Le plan de travail pour la collecte des données et d'information au siège de chaque institution
- h) Les méthodes de collecte de données et d'information au siège de chaque institution
- i) La stratégie prévue pour la collecte de données et d'information sur le terrain

Le rapport préliminaire sera transmis aux responsables de l'évaluation et aux groupes de référence pour validation. Celle-ci interviendra au plus tard deux semaines après réception et donnera lieu à deux réunions distinctes avec le groupe de référence français et le groupe de référence communautaire. L'équipe d'évaluateurs disposera ensuite de 2 semaines supplémentaires pour produire la version finale du rapport préliminaire.

6.1.2. La production du rapport de phase documentaire

Une fois le rapport préliminaire validé, l'équipe procédera à l'exploitation des données collectées, en vue de produire un **rapport de phase documentaire**. *La structure et le contenu de ce rapport sont détaillés dans l'annexe 2 des présents termes de référence.*

Une première version du rapport de phase documentaire sera présentée aux groupes de référence au cours de réunions séparées, suivies d'une réunion du comité de pilotage conjoint, qui se tiendra au plus tard 16 semaines après la date de signature des contrats. L'équipe d'évaluateurs disposera ensuite de 2 semaines pour produire la version finale du rapport de phase documentaire, prenant en compte les observations et commentaires formulés par les responsables de l'évaluation et le comité de pilotage conjoint.

6.2. Phase de terrain

Après approbation formelle du rapport de phase documentaire, l'équipe d'évaluation procédera à la mission de terrain au Mali. Les travaux sur le terrain - d'une durée de 3 semaines - seront conduits selon la démarche présentée dans le rapport de documentaire et approuvée par les responsables de l'évaluation et les groupes de référence. Si, au cours des travaux sur le terrain, des modifications significatives relatives à la méthodologie ou au programme d'analyse convenus sont jugés nécessaires, celles-ci devront être expliquées aux groupes de référence par les responsables d'évaluation.

Au terme de l'étude de terrain, l'équipe d'évaluation présentera au comité de suivi local les résultats provisoires de la phase de terrain. Ensuite, et au plus tard 2 semaines après la fin de la mission, l'équipe :

- (a) fera une présentation similaire aux groupes de référence communautaire et français, respectivement à Bruxelles et à Paris
- (b) produira un rapport de fin de mission de 10 pages maximum.

6.3. Phase de préparation du rapport final

Les évaluateurs soumettront un *projet de rapport final*, conformément au calendrier convenu, suivant la structure exposée à l'annexe 3, et tenant compte des commentaires reçus pendant les réunions de fin de mission de terrain. Le projet de rapport final devra comprendre, outre la couverture de chacun des éléments de l'évaluation, une section synthétisant les principales conclusions générales de l'évaluation. Le projet de rapport final pourra comprendre des chapitres spécifiques à chaque bailleur de fonds (CE ou France).

Si les responsables de l'évaluation le considèrent d'une qualité suffisante (sur la base de la grille présentée dans l'annexe 4), le rapport sera transmis aux groupes de référence. Il sera ensuite discuté en présence de l'équipe d'évaluation au cours de deux réunions distinctes, à Paris et à Bruxelles, suivies d'une réunion du comité de pilotage conjoint, qui se tiendra dans l'une des deux villes.

Sur la base des commentaires exprimés par les groupes de référence et les responsables de l'évaluation, l'équipe d'évaluation pourra apporter au rapport les modifications requises. Les raisons justifiant la non prise en compte de certains commentaires devront être explicitées.

Une version révisée du rapport final provisoire fera l'objet d'une présentation lors *d'un séminaire au Mali*. Le but du séminaire est de présenter les résultats, les conclusions et les recommandations provisoires de l'évaluation à la délégation de la Commission, à la représentation française ainsi qu'aux parties prenantes locales. Les consultants devront préparer un document de présentation (*Power Point*) pour le séminaire. Cette présentation sera considérée comme un produit de l'évaluation (au même titre que les rapports).

Sur la base des commentaires exprimés lors du séminaire et sur la base des commentaires des groupes de référence et des responsables de l'évaluation, l'équipe établira *le rapport final*, conformément au calendrier. Les évaluateurs peuvent accepter ou rejeter les commentaires formulés par les groupes de référence ou les parties concernées compétentes, mais, en cas de rejet, ils devront motiver et notifier par écrit leur refus.

Le rapport final (ainsi que les rapports et les notes précédents) doivent être de très grande qualité (*le jugement sera fait sur la base de la grille d'évaluation présentée dans l'annexe 4*).

Les résultats, l'analyse, les conclusions et les recommandations devront être approfondis. Ils devront refléter une approche méthodique faisant apparaître clairement les séquences du raisonnement. Les recommandations devront être présentées par ordre de priorité (si nécessaire par groupes) et seront accompagnées d'une présentation des différentes options envisageables et des risques et limites liés à chaque option.

Certaines conclusions et recommandations pourront être communes, d'autres pourront être spécifiques à chaque bailleur.

La présentation (*Power Point*) sera révisée en fonction du rapport final et fournie aux responsables de l'évaluation.

7. DIFFUSION ET SUIVI

Après acceptation du rapport final, l'Unité Evaluation de la Commission et le bureau de l'évaluation de la DGCID procéderont à la diffusion du rapport final et des résultats (conclusions et recommandations) de l'évaluation selon le schéma suivant :

- (i) expression d'un jugement formel sur la qualité de l'évaluation ;
- (ii) préparation d'un résumé de l'évaluation de 2 pages – EvInfo - en suivant le format du CAD ; ainsi qu'une fiche résumé pour le MAE ;
- (iii) préparation et mise en circulation d'une fiche contradictoire de trois colonnes destinée à présenter sur un même document les recommandations des évaluateurs, la réponse des services de la Commission et/ou du MAE et le suivi de ces réponses après un an.

8. EQUIPE D'EVALUATION ET PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

L'évaluation sera effectuée par une équipe de consultants indépendants qui comportera deux sous-équipes d'experts, l'une contractée par l'Unité Evaluation de la Commission et l'autre par le bureau de l'évaluation de la DGCID. Un chef d'équipe sera sélectionné par les responsables de l'évaluation avant son démarrage. Certaines parties de l'évaluation seront effectuées par l'ensemble de l'équipe sur la base d'une bonne répartition des tâches. Si nécessaire, d'autres parties, spécifiques à la Commission ou à la France, seront effectuées par la sous-équipe concernée, ce qui pourrait mener à des prestations spécifiques.

Chaque service d'évaluation (Commission et MAE) conserve dans cet exercice ses modalités de contractualisation sur ses propres crédits, y compris : la publicité, la mise en concurrence, les critères de sélection, la négociation et l'établissement du marché ou de la commande, les procédures de paiement.

La composition de l'équipe sera initialement convenue entre les contractants et les responsables de l'évaluation, mais elle pourra donner lieu, si nécessaire, à des ajustements ultérieurs en fonction des résultats de la phase documentaire. La présence d'experts locaux au sein de l'équipe est fortement souhaitée.

9. CALENDRIER

Le début des travaux est envisagé pour le 1^{er} mai 2005. A partir de la signature des contrats, les étapes de l'évaluation pourraient se dérouler selon le calendrier (indicatif) ci-dessous. Ce calendrier devra prendre en compte les contraintes de disponibilité respectives des services communautaires, français et maliens, en particulier durant la période estivale.

Phase	Activités/rapports	Semaine
Phase documentaire	Signature des contrats	x
	Soumission du document présentant la logique d'intervention et les questions d'évaluation <i>Réunion de présentation au groupe de référence français</i> <i>Réunion de présentation au groupe de référence communautaire</i>	x + 3
	Validation des questions évaluatives <i>Réunion de validation du comité de pilotage conjoint (France + Commission)</i>	x + 5
	Soumission du rapport préliminaire provisoire	x + 8
	<i>Réunion de présentation au groupe de référence français</i> <i>Réunion de présentation au groupe de référence communautaire</i>	x + 10
	Soumission de la version finale du rapport préliminaire	x + 12
	Soumission du projet de rapport de phase documentaire	x + 15
	<i>Réunion de présentation au groupe de référence français</i> <i>Réunion de présentation au groupe de référence communautaire</i> <i>Réunion de validation du comité de pilotage conjoint (France + Commission)</i>	x + 16
	Soumission de la version finale du rapport	x + 18
Phase de terrain	Mission de terrain <i>Réunion de présentation au comité de suivi local</i>	x + 19
	Soumission du rapport de fin de mission <i>Réunion de présentation au groupe de référence français</i> <i>Réunion de présentation au groupe de référence communautaire</i>	x + 22
Phase de préparation du rapport final	Soumission du projet de rapport final	x + 27

Phase	Activités/rapports	Semaine
	<i>Réunion de présentation au groupe de référence français</i> <i>Réunion de présentation au groupe de référence communautaire</i> Réunion de validation du comité de pilotage conjoint (France + Commission)	x + 29
	Soumission du projet de rapport final révisé	x + 31
	Séminaire de présentation des résultats, conclusions et recommandations provisoires de l'évaluation au Mali, en présence du comité de suivi local et des parties prenantes locales	x + 34
	Soumission du rapport final	x + 36

10. COUT DE L'EVALUATION ET MODALITES DE PAIEMENTS

Le coût global de l'évaluation ne devra pas dépasser :

- pour la Commission : 190 000 €(y compris coût du séminaire)
- pour la France : 120 000 €

Le budget pour le séminaire (honoraires, *per diem* et voyage) sera présenté séparément dans la note de lancement (pour la Commission).

Les modalités de paiement seront présentées comme prévues dans chaque contrat distinct avec les contractants (Commission et MAE).

Les coûts relatifs au séminaire seront facturés et payés séparément (pour la Commission).



COMMISSION EUROPÉENNE

EuropeAid Office de coopération

Affaires générales
Evaluation



ANNEXE 1 : DOCUMENTATION INDICATIVE POUR L'EVALUATION

- Règlements pertinents de la Commission Européenne
- Accords d'association
- DSP/PIN (programme indicatif national) de la coopération de la Commission européenne avec le Mali
- La coopération française au Mali en 2003
- Documents clé de planification et de politique du gouvernement
- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Mali
- Rapports annuels et de revue de mi-parcours (Commission)
- Évaluations précédentes se rapportant spécifiquement au Mali
- Évaluations des programmes ou des problèmes sectoriels concernant la région
- Documentation pertinente fournie par les autorités locales et d'autres partenaires locaux
- Documentation pertinente relative aux interventions d'autres donateurs



ANNEXE 2 : STRUCTURE D'ENSEMBLE DU RAPPORT DE PHASE DOCUMENTAIRE

Le rapport de phase documentaire comportera les parties suivantes :

- a) Introduction : présentation du contexte de l'évaluation
- b) Phase de structuration (reprise des conclusions découlant du rapport préliminaire)
 - Les questions évaluatives accompagnées de leurs commentaires respectifs
 - Le(s) critère(s) de jugement relatif(s) à chaque question
 - Les indicateurs proposés pour chaque critère
 - En annexe, la construction du diagramme logique et la méthode pour l'élaboration des questions, critères et indicateurs
- c) La collecte et la présentation des données :
 - La méthode de collecte réellement utilisée (plan, stratégie, outil), les limites, les biais, les risques ainsi que les problèmes encore à résoudre sur le terrain.
 - La présentation des données, en lien avec les questions évaluatives et les critères de jugement et indicateurs correspondants. A ce stade, les données doivent nourrir la réponse à chacune des questions évaluatives et permettre d'élaborer des hypothèses (plusieurs si nécessaire par question) qui seront testées sur le terrain.
 - La présentation des données permettant de clarifier la problématique globale de l'évaluation au-delà de chacune des questions évaluatives.
- d) La méthode de collecte des données sur le terrain :
 - Les principaux problèmes de collecte de données à résoudre par rapport aux données déjà disponibles
 - Le plan de travail sur le terrain
 - Les outils de collecte qui seront utilisés, et les risques ou limites associés. Insister sur le croisement des données. Indiquer la manière dont l'harmonisation de la collecte de données sera assurée, notamment lorsqu'il y a plusieurs pays à visiter.
- e) La stratégie d'analyse qui sera appliquée sur le terrain ainsi que les outils qui seront utilisés (avec les limites et analyse du risque).



COMMISSION EUROPÉENNE

EuropeAid Office de coopération

Affaires générales
Evaluation



ANNEXE 3 : STRUCTURE D'ENSEMBLE DU RAPPORT FINAL (N.B. SOUS RESERVE D'UNE REVISION ULTERIEURE)

La structure détaillée du rapport final sera convenue au cours l'évaluation. Le plan d'ensemble du rapport fera cependant apparaître les parties suivantes :

- Synthèse
- Contexte de l'évaluation
- Réponses aux questions évaluatives
- Conclusions
- Recommandations

Longueur : le rapport final devra être court (75 pages hors annexes au maximum). Les informations supplémentaires sur le contexte, le programme ou les aspects globaux de la méthodologie et de l'analyse seront placées dans les annexes.

Les annexes devraient comprendre : les diagrammes logiques des stratégies française et communautaire ; la méthodologie ; les critères de jugement ; la liste des personnes rencontrées ; la liste de documentation ; les TdR ; toute autre information servant de base à l'analyse ou aux tableaux (par exemple : tableaux avec indicateurs économiques et sociaux ou indicateurs MDG).



COMMISSION EUROPÉENNE

EuropeAid Office de coopération

Affaires générales
Evaluation



ANNEXE 4 : GRILLE SYNTHETIQUE D'APPRECIATION DE LA QUALITE DES TRAVAUX D'EVALUATION

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est :	Inacceptable	Médiocre	Bon	Très bon	Excellent
1. La satisfaction des demandes: L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commanditaires et correspond-elle au cahier des charges ?					
2. L'adéquation du champ : La raison d'être du programme 6, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues ?					
3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions d'évaluation ?					
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées et sélectionnées sont-elles adaptées ? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu ?					
5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives sont-elles conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives ?					

<p>6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin ?</p>					
<p>7. La valeur des conclusions : Les conclusions sont-elles justes, découlent-elles de l'analyse et sont-elles non biaisées par des considérations personnelles ou partisanses?</p>					
<p>8. L'utilité des recommandations : Les recommandations sont-elles compréhensibles, utiles, applicables et assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre ? Les recommandations découlent-elles des conclusions?</p>					
<p>9. Clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?</p>					
<p>Compte tenu des contraintes contextuelles spécifiques qui ont pesé sur cette évaluation, le rapport d'évaluation est considérée comme</p>					



ANNEXE 5 : PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES QUESTIONS EVALUATIVES

L'évaluation portera principalement sur les résultats et les impacts des coopérations communautaire et française au Mali. Elle sera basée sur un nombre limité de questions (10 au maximum), qui concerneront les domaines suivants :

- **Pertinence de la stratégie/du programme d'intervention** : cela comprend la pertinence par rapport aux objectifs généraux de la CE / de la France ainsi que la pertinence par rapport aux besoins et aux priorités du pays (notamment dans le choix de la (des) populations cible(s)). On s'intéressera également à l'appropriation par le Mali de la stratégie définie dans les documents de programmation français et communautaire, ainsi qu'à la correspondance entre la stratégie retenue et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Mali.
- **Conception de la stratégie/du programme d'intervention** : il s'agira principalement d'analyser l'adéquation entre les objectifs retenus dans les documents de programmation et les ressources prévues pour les atteindre. On se demandera également dans quelle mesure les modalités d'intervention (instruments, canaux de financements, etc.) retenues sont adaptées aux objectifs poursuivis.
- **Adéquation entre la mise en œuvre et la stratégie** : on vérifiera dans quelle mesure le calendrier et l'exécution des programmes d'intervention (types d'interventions, répartition géographique et sectorielle de l'aide, instruments et canaux de financements, etc.) correspondent à la stratégie retenue. Il conviendra en particulier de mettre en évidence les véritables bénéficiaires, directs ou indirects, de l'intervention et de les comparer avec la (les) population(s) cible(s) retenue(s) dans les documents de programmation.
- **Degré d'atteinte des objectifs principaux** : Les consultants devront identifier tous les résultats et impacts enregistrés, y compris les impacts inattendus, et les comparer avec les résultats et les impacts attendus. Les consultants identifieront également les changements produits dans les secteurs sur lesquels les programmes de la CE / de la France étaient supposés produire un impact.
- **Effizienz de la mise en œuvre** : pour les actions qui se seraient révélées efficaces, il conviendra de se demander dans quelle mesure les ressources financières, humaines, réglementaires, ou administratives ont favorisé ou au contraire entravé la production des résultats et des impacts.
- **Durabilité des effets** : il s'agit d'analyser dans quelle mesure les bénéfices des actions de coopération sont susceptibles de se maintenir après la fin des interventions française et communautaire.
- **Priorités transversales** : par exemple, le genre, l'environnement, les droits de l'homme, le VIH/SIDA, le renforcement des capacités institutionnelles, etc. Il conviendra de vérifier d'une part, dans quelle mesure ces questions ont été prises en compte dans les documents de programmation ; d'autre part, de quelle manière cette prise en compte s'observe tant dans les modalités de mise en œuvre que dans les effets produits par l'intervention.
- **Les « 3C » (coordination, complémentarité et cohérence)** : coordination et complémentarité avec les autres Etats membres de l'UE et les autres donateurs ; cohérence avec les politiques de l'UE (y inclus les politiques propres à chacun des Etats Membres)

Annexe 2 – Carte du Mali



Annexe 3 – Contexte socio-économique

Annexe 3A – Indicateurs socio-économiques du Mali

Tableau A.3A.1 - Indicateurs de développement et indicateurs sociaux

Superficie en milliers de km ²	1 240 192
Population en milliers (2004)	13 409
Taux d'analphabétisme (2004)	71.3 %
Espérance de vie (2000-05)	48.6
Indicateur du développement humain (2003)	172 ^{ième} sur 175
Population en deçà du seuil de pauvreté (moins d'un dollar par jour)	72.8 %
Taux de croissance démographique annuel (2001-15)	3.1 %
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances (2001)	141
Taux de fertilité (nb de naissances par femme)	6.4
Taux brut de scolarisation combiné du primaire au supérieur (2000-01)	29 %
Population urbaine (2001)	30.8 %

Sources : OCDE (2005) *Rapport pays : Mali* ; PNUD (2003) *Rapport mondial sur le développement humain*.

Tableau A.3A.2 - Indicateurs économiques sélectionnés

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Population (millions)	nd	9,3	9,8	9,9	10,2	10,5	10,8
PIB nominal							
PIB à prix courant (mld de FCFA)	1 462	1 606	1 774	1 797	1 899	2 211	2 345
Taux de croissance réel du PIB	4,3%	6,7%	5,0%	5,7%	-3,3%	12,0%	4,2%
PIB réel et croissance de l'output	<i>Taux de croissance annuel</i>						
PIB réel au coût des facteurs	5,4%	5,9%	8,7%	2,8%	-1,8%	12,6%	3,9%
VA du secteur primaire	2,3%	0,2%	10,9%	7,7%	-10,4%	11,7%	-4,4%
VA du secteur secondaire	9,8%	27,5%	11,1%	-8,8%	4,4%	26,1%	20,0%
VA du secteur tertiaire	6,6%	0,9%	4,8%	5,3%	4,3%	5,7%	1,1%
Part du PIB nominal (%)	<i>% du PIB à prix courant</i>						
Consommation privée	72,2%	65,3%	77,1%	81,6%	76,6%	71,1%	68,4%
Consommation publique	21,4%	20,5%	11,1%	12,4%	11,8%	11,4%	12,6%
Investissements bruts	20,9%	23,5%	20,8%	16,3%	22,6%	27,3%	20,4%
Secteur privé	12,5%	16,1%	12,1%	7,4%	14,5%	20,8%	12,9%
Gouvernement	8,4%	7,4%	8,8%	8,9%	8,1%	6,4%	7,5%
Variation des stocks	0,0%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Exportations de biens et services	18,3%	23,3%	21,4%	23,3%	23,9%	28,7%	32,2%
Importations de biens et services	-32,8%	-32,7%	-30,4%	-33,6%	-34,9%	-38,5%	-33,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Ratio d'ouverture	25,6%	28,0%	25,9%	28,5%	29,4%	33,6%	33,0%
Déficit des ressources (-)	-14,5%	-9,4%	-9,0%	-10,3%	-11,0%	-9,8%	-1,5%
Epargne domestique brute	6,4%	14,2%	11,8%	6,0%	11,6%	17,5%	19,0%
Structure du PIB à prix constants	<i>% du PIB</i>						
Secteur primaire	37,6%	35,5%	36,2%	37,8%	35,0%	34,5%	31,6%
Secteur secondaire	18,3%	22,0%	22,5%	19,9%	21,5%	23,9%	27,5%
Secteur tertiaire	36,7%	34,9%	33,6%	34,4%	37,0%	34,5%	33,4%
Prix et taux de change							
Taux de croissance du déflateur du PIB	-2,4%	3,6%	1,6%	-1,6%	9,2%	2,7%	1,6%
Taux de croissance du l'IPC (moyenne annuelle)	6,5%	-0,7%	4,1%	-1,2%	-0,7%	5,2%	5,0%
Taux de change (FCFA par \$, moyenne de période)	511,6	583,7	590,0	615,7	712,0	733,0	697,0
Finance publique (% du PIB)							
Revenus du Gouvernement	20,7%	19,5%	19,4%	19,8%	18,9%	18,3%	20,2%
Dépenses du Gouvernement et prêts nets	21,5%	21,5%	21,6%	23,2%	21,9%	21,5%	23,8%
Balance fiscale	-0,8%	-2,0%	-2,2%	-3,4%	-3,0%	-3,2%	-3,6%
Balance fiscale globale hors dons	-7,4%	-7,2%	-7,2%	-8,1%	-7,7%	-7,0%	-7,2%
Compte extérieur							
Balance commerciale (mld FCFA)	-60,7	9,2	-1,2	-21,2	-33,4	-7,0	97,6
Solde du compte courant (mld FCFA)	-133,4	-104,2	-122,8	-155,7	-181,2	-227,3	-103,5
Solde du compte courant en % du PIB	-9,1%	-6,5%	-6,9%	-8,7%	-9,5%	-10,3%	-4,4%
idem hors transfert officiel	-12,7%	-8,4%	-8,1%	-9,8%	-11,9%	-12,5%	-5,8%
Dettes extérieures (mln \$US)	3 006	3 143	3 198	3 189	2 974	2 911	2 803
Dettes extérieures en % du PNB	115,4%	129,7%	125,6%	118,3%	122,8%	115,0%	98,6%
Croissance monétaire							
Masse monétaire (M3) (mld FCFA)	317,3	345,0	360,2	365,0	409,1	487,6	626,3

Sources : IMF (2004), Rapport pays No.04/10, Mali: selected issues and statistical annex ; Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique, Gouvernement du Mali ; OMC (2004), Examen des politiques commerciales, Mali, Rapport du secrétariat ; Banque de France (2004), données statistiques de la zone franc.

Annexe 3B – Analyse des performances en termes de croissance et de réduction de la pauvreté

Cette annexe a pour but de présenter les indicateurs de base en termes de croissance économique et de pauvreté, et d'analyser le lien entre ces deux variables.

Croissance économique

Les performances économiques du Mali en termes de croissance au cours de la période 1994-2004 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau A.3B.1 - Evolution du PIB et du PIB par habitant, 1994-2004

	1994-2004	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux de croissance du PIB												
Mali	4,8	3,6	2,4	7,4	5,3	8,4	3	-3,2	12,1	4,3	7,2	2,3
Afrique sub-saharienne	4,3	1,5	4,2	5,7	7,3	3,2	3,3	2,7	6,0	3,9	3,8	5,4
PIB par habitant (PPA, \$US)												
Mali		716,1	726,2	770,9	801,5	859,1	877,2	848,5	952,0	987,2	1055,3	1081,6
Afrique sub-saharienne (moyenne)		1951,3	2018,1	2117,9	2269,8	2335,1	2395,1	2498,5	2649,4	2734,9	2850,4	3057,3
Mali en % de la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne		37	36	36	35	37	37	34	36	36	37	35
Taux de croissance du PIB par habitant												
Mali	4,3	..	1,4	6,2	4,0	7,2	2,1	-3,3	12,2	3,7	6,9	2,5
Afrique sub-saharienne	4,6	..	3,4	4,9	7,2	2,9	2,6	4,3	6,0	3,2	4,2	7,3

Source: International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2006

Le taux de croissance économique annuel moyen au Mali est d'environ 4,8%, entraînant une augmentation du PIB par habitant de 4,3%. Ceci est à comparer à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne pour laquelle le taux de croissance annuel moyen est de 4,3% pour le PIB et de 4,6% pour le PIB par habitant. De ce point de vue, le Mali se place parmi les trois pays les plus performants dans la zone franc de l'Afrique occidentale, avec le Bénin et le Sénégal. Un facteur ayant contribué à ces performances est l'importance des flux d'investissements directs étrangers (IDE). Ceux-ci se sont cependant concentrés dans le secteur minier, ce qui explique leur net accroissement à partir de 2000.

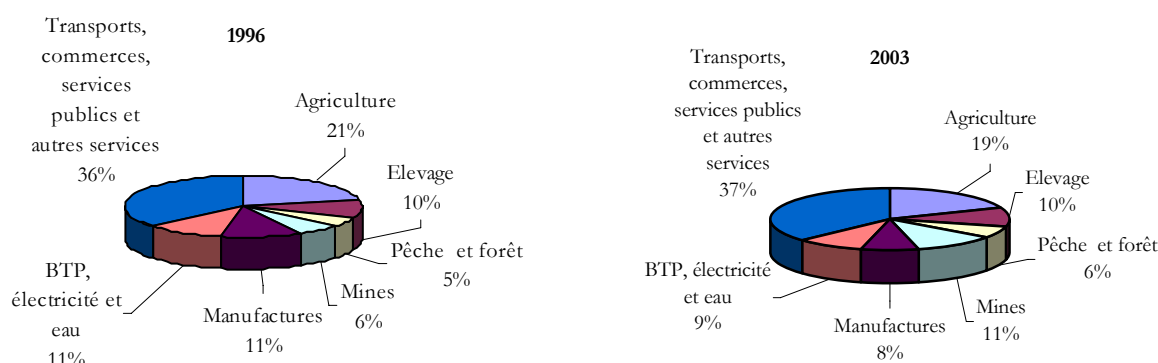
Tableau A.3B.2 - Investissement direct étranger dans l'UEMOA, 1990-2001 (millions de dollars EU)

	1990-1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Bénin	47	25	26	35	61	97	131
Burkina-Faso	6	17	13	10	13	23	26
Côte	116	302	450	416	381	255	258
Guinée Bissau	2	1	11	4	9	23	30
Mali	22	47	74	36	51	106	103
Niger	20	20	25	9	-	19	13
Sénégal	29	7	176	71	136	88	125
Togo	10	27	23	42	70	57	67
Moyenne UEMOA	31,5	55,8	99,8	77,9	103,0	83,5	94,1
Ratio Mali/moyenne UEMOA	0,7	0,8	0,7	0,5	0,5	1,3	1,1

Source : CNUCED (2002).

La croissance au Mali reste cependant fragile et extrêmement volatile. Sur la période considérée, l'écart type des taux de croissance annuels au Mali est de 4,0 alors qu'il n'est que de 1,7 pour la moyenne de l'Afrique sub-saharienne. Ceci est dû, en grande partie, au manque de diversification de l'économie malienne, les activités productrices et génératrices de valeur ajoutée étant concentrées sur un petit nombre de sous-secteurs. De ce point de vue, on note une absence de réels progrès, la distribution sectorielle du PIB restant quasiment inchangée au cours de la période considérée.

Figure A.3B.1 - Evolution de la distribution sectorielle du PIB, 1996-2003



Source : OMC, *Examen de la politique commerciale*, 2004.

Comme le soulignent de nombreuses études, dont celle financée par la Commission¹, le secteur productif malien est limité par un grand nombre de contraintes, notamment un système bancaire et une intermédiation financière faibles et inefficaces, un système judiciaire et fiscal faible, un dialogue insuffisant entre le secteur privé et le secteur public, des zones industrielles insuffisamment ou mal équipées, une fourniture insuffisante d'énergie, de services de transport et de télécommunication, de mauvaises infrastructures et un entretien irrégulier des routes, ainsi que la faiblesse des niveaux d'éducation et de compétence de la main-d'œuvre. Le secteur privé malien reste dominé par des activités commerciales caractérisées par une faible valeur ajoutée et son manque de dynamisme constitue un obstacle majeur à la croissance au Mali.

Dans ces conditions, l'économie malienne demeure très dépendante du coton, d'un secteur agricole largement sous-mécanisé, et de l'or. Elle est donc très exposée à des facteurs exogènes tels que les prix des matières premières, les cours de l'euro et du dollar, le prix du pétrole, le climat et la situation phytosanitaire. De nombreux atouts restent inexploités, comme la richesse du sous-sol (notamment en calcaire et en argile) ou les importantes ressources dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture (activités maraîchères) (I 1.1.1).

¹ Diagnos (2002).

Performances en termes de réduction de la pauvreté

Le Mali reste l'un des pays les plus pauvres au monde et se classait en 173^{ème} position parmi les 175 pays repris selon l'indice de développement humain de 2005 du PNUD. L'enquête auprès des ménages de 2001 estimait à 63,8% la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national et les trois quarts (72,8%) de la population vit avec moins d'un dollar EU par jour. Malgré certains progrès, les niveaux des indicateurs sociaux du Mali sont parmi les plus faibles au monde. Le pays est également caractérisé par des différences importantes entre la pauvreté urbaine et la pauvreté rurale. L'incidence de la pauvreté est de 45% en milieu rural où se concentrent 75% des pauvres contre 22,3% en milieu urbain. Le district de Bamako possède le taux d'incidence de pauvreté le plus bas, estimé à 28,6%, alors que la région de Kidal a le taux d'incidence de pauvreté le plus élevé, avec environ 90% de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté (I 1.1.1).

Il faut noter que la progression en matière de réduction de la pauvreté, telle que mesurée par des indicateurs d'impact, demeure timide, en dépit d'une amélioration constante des indicateurs sociaux de résultats (c'est-à-dire mesurant les progrès enregistrés sur certaines dimensions particulières), comme le montre le tableau ci-dessous, reprenant un certain nombre d'indicateurs du CSLP.

Tableau A.3B.3 - Sélection d'indicateurs du CSLP relatifs à la pauvreté

Indicateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ^a	Obj. 2006
Impact								
Proportion de la population disposant de moins d'1 \$/ jour	75%	:	73%	73%	71%	70%	:	48%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	40%	:	:	33%	32%	:	:	18%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	:	:	233 ‰	238 ‰	229 ‰	229 ‰	:	210 ‰
Résultat								
Taux brut de scolarisation dans le primaire	50%	56%	61%	61%	64%	67%	71%	75%
Taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 km	:	:	:	41%	44%	46%	47%	50%
Taux de couverture en consultations prénatales	:	:	:	:	47%	53%	:	60%
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	:	:	55%	61%	64%	72%	:	83%
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	:	:	:	:	74%	79%	86%	80%
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	:	:	:	1.7%	1.7%	1.7%	:	1.0%
Proportion de la population ayant accès durable à une source d'eau meilleure	55%	:	:	65%	62%	62%	67%	:

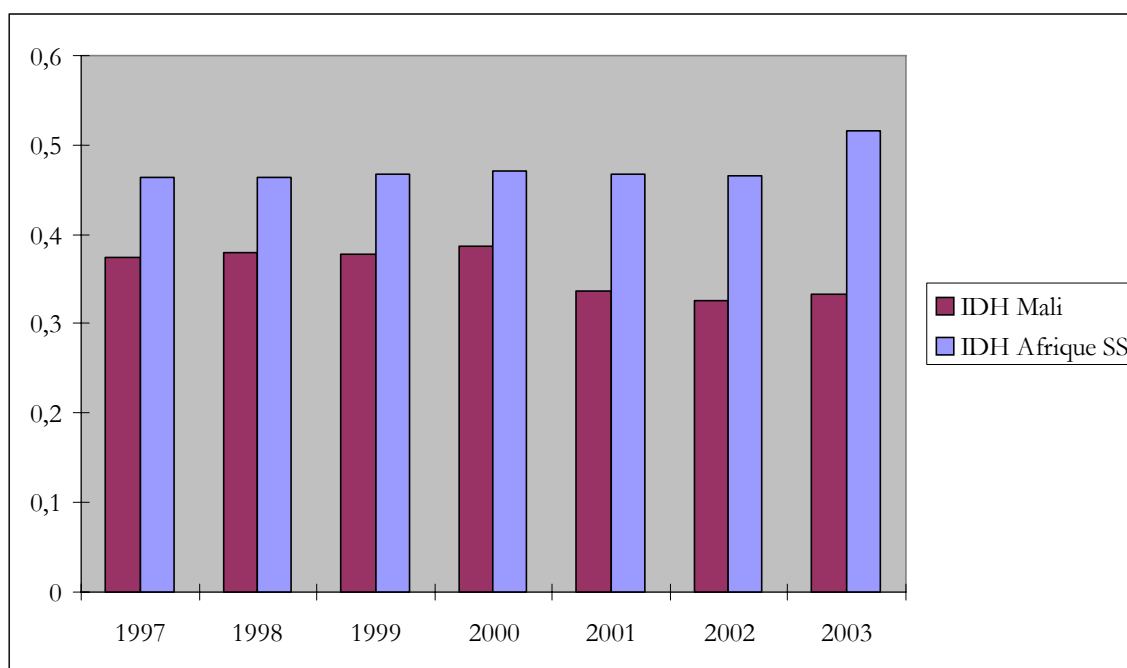
a Estimation.

Source : Union européenne et République du Mali, Rapport annuel conjoint 2004.

D'une manière globale, le PNUD estime que, sur base des résultats actuellement disponibles, la pauvreté, telle que mesurée par la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national, a connu une baisse de 4,2 points de pourcentage entre 1989 et 2001 (d'environ 68,0% à 63,8%), soit un recul de 0,35% par an. De plus, les niveaux de la plupart des indicateurs sociaux se situent en deçà des exigences OMD.

Cette évolution de la pauvreté au Mali est reflétée par celle de l'IDH² qui est mis en correspondance avec celle observée pour l'Afrique sub-saharienne dans la figure suivante.

Figure A.3B.2 - Evolution de l'IDH, Mali et Afrique sub-saharienne, 1997-2003



Source : PNUD, *Rapports sur le développement humain, 1999-2005*

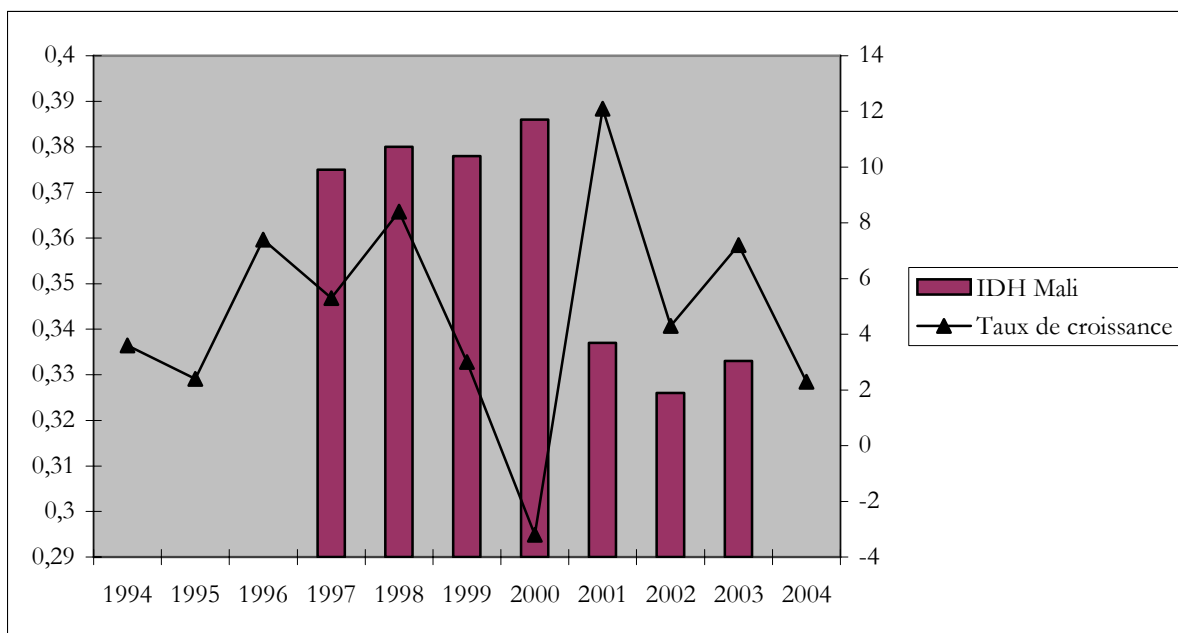
Lien entre croissance et pauvreté

Le Mali constitue quasiment un cas d'école soulignant le caractère non-systématique (et largement débattu dans la littérature économique) du lien entre croissance économique et réduction de la pauvreté. Le graphique ci-dessous reprend les données contenues dans le précédent, compare les évolutions de l'IDH du Mali avec son taux de croissance (calculé comme la variation annuelle du PIB à prix constants) et met en évidence l'absence de relation entre les deux variables³.

² Le mode de calcul de l'IDH a été profondément modifié en 1997. Pour cette raison, bien que les indices existent pour les années précédentes, la série retenue ici démarre en 1997. Par ailleurs, étant donné les modifications constantes dans la définition des indicateurs sous-jacents à l'IDH, les valeurs annuelles ne sont pas réellement comparables entre elles. Le PNUD a récemment recalculé des séries temporelles des IDH sur une base d'une méthodologie cohérente d'une année à l'autre, mais ne reporte que trois observations pour la période considérée (1995, 2000 et 2003). Cependant, d'un point de vue qualitatif, le constat d'une quasi-absence de progression demeure, avec un IDH de 0,307 en 1995, 0,330 en 2000 et 0,333 en 2003.

³ Le petit nombre de données limite la capacité de mener une analyse statistique valable. A titre illustratif, la corrélation entre l'IDH et le taux de croissance est négative (-0,50) et une estimation linéaire par moindres carrés révèle une

Figure A.3B.3 - Evolution comparée de l'IDH et du taux de croissance du PIB



Source : PNUD, *Rapports sur le développement humain, 1999-2005* et *International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, Avril 2006*.

Le contraste entre les performances en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté est évident. Ceci implique qu'au Mali, on ne peut pas systématiquement associer croissance économique et réduction significative de la pauvreté. Les raisons de ce découplage peuvent être multiples. Le taux de croissance de l'ordre de 5% en moyenne annuelle peut être insuffisant pour faire reculer la pauvreté. Il peut également être trop volatile pour imprimer des effets durables sur le fonctionnement de l'économie et de la société malienne et qui seraient susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté. En tout état de cause, et comme c'est le cas dans nombre de pays, la croissance économique peut être une condition nécessaire mais certainement pas suffisante pour réduire la pauvreté et le lien entre ces deux dimensions est trop complexe pour être simplement présupposé.

absence de lien statistiquement significatif entre les deux variables. Il pourrait être objecté que les effets de la croissance sur l'IDH se matérialisent avec retard. La corrélation entre l'IDH et le taux de croissance retardé de deux ans devient effectivement positive (0,30) mais la relation entre les deux variables reste statistiquement non-significative.

Annexe 4 – Aide Publique au Développement du Mali

Tableau A.4.1 - Principaux bailleurs de fonds au Mali de 1996 à 2004

Donneurs	Montant en millier de US\$	Pourcentage du total
UE	1 793 867	52,17%
<i>Dont : Commission Européenne</i>	<i>580 590</i>	<i>16,89%</i>
<i>France</i>	<i>564 588</i>	<i>16,42%</i>
<i>Pays-bas</i>	<i>282 287</i>	<i>8,21%</i>
<i>Allemagne</i>	<i>231 125</i>	<i>6,72%</i>
<i>Belgique</i>	<i>52 171</i>	<i>1,52%</i>
<i>Suède</i>	<i>40 548</i>	<i>1,18%</i>
<i>Royaume-Uni</i>	<i>26 414</i>	<i>0,77%</i>
<i>Autres</i>	<i>16 144</i>	<i>0,5%</i>
IDA	559 400	16,27%
Etats-Unis	303 799	8,84%
AfDF	293 254	8,53%
Japon	172 990	5,03%
Canada	149 380	4,35%
Suisse	50 751	1,48%
Norvège	45 543	1,32%
IFAD	34 640	1,01%
Autres	34 259	0,99%
Total	3 437 881	100%

Sources : OCDE, SNPC en ligne base de données sur les activités d'aide.

Tableau A.4.2 - Principaux secteurs d'intervention au Mali (1996-2004)

Principaux secteurs d'intervention ⁴	Total en millier de US\$	% du total
I.1 Education	381 429	11,09%
I.2 Santé	157 551	4,58%
I.3 Programmes en matière de population	73 475	2,14%
I.4 Distribution d'eau et assainissement	169 298	4,92%
I.5 Gouvernement et société civile	325 977	9,48%
I.6 Services sociaux	154 706	4,50%
II. Infrastructure économique	414 718	12,06%
II.1 Transports et stockage	194 567	5,6%
II.2 Communications	17 022	0,5%
II.3 Energie	122 713	3,57%
II.4 Banques et services financiers	56 422	1,9%
II.5 Entreprises et autres services	14 472	0,42%
III.1 Agriculture, sylviculture et pêche	316 028	9,19%
III.2 et 3 Industrie et commerce	38 361	1,12%
IV. Multisecteurs	446 457	12,99%
IV.1 Protection de l'environnement	43 741	1,27%
IV.2 Femmes et développement	4 507	0,13%
IV.3 Autres multisecteurs	398 208	11,58%
V. Aide programme et aide sous forme de produits	681 265	19,82%
V.1 Ajustement structurel (avec BIRD/FMI)	348 906	10,15%
V.2 Aide alimentaire (sauf aide d'urgence)	33 011	1%
V.3 Autre aide programme produit	299 347	8,71%
VI. Actions se rapportant à la dette	187 546	5,46%
VII. Aide d'urgence	39 671	1,15%
VIII. Autres	238 946	6,95%
Total	3 437 882	100%

Sources : OCDE, SNPC en ligne base de données sur les activités d'aide.

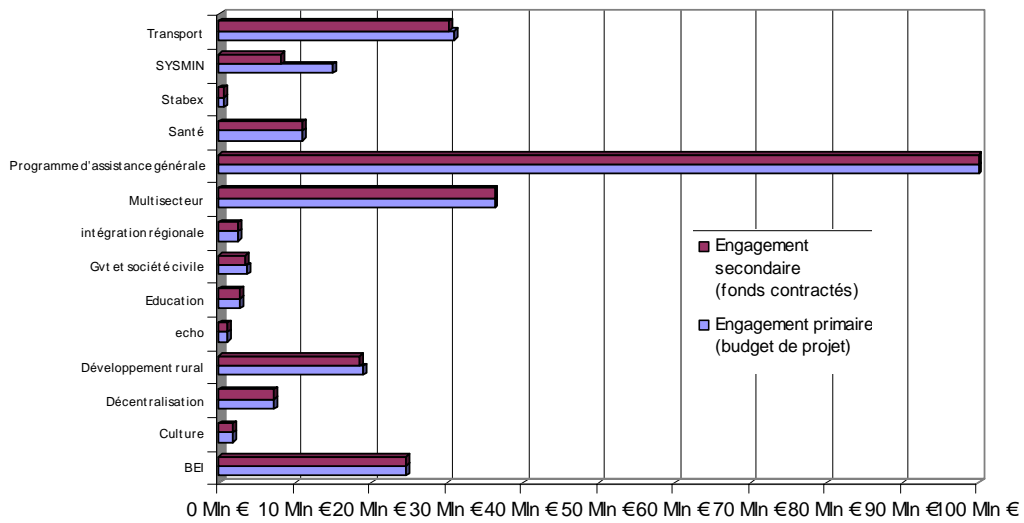
⁴ Classification selon les codes secteur CAD.

**Tableau A.4.3 - Activités des principaux bailleurs de fonds au Mali de 1996 à 2004 :
détail par secteur CAD**

Donneurs	Secteurs d'intervention
Commission Européenne	Aide programme et aide sous forme de produits (25,86%) ; Ajustement structurel avec BIRD/FMI (24,77%); Transport (18,91%); Services sociaux (7,29%)
France	Action se rapportant à la dette (22,19%); Aide programme et aide sous forme de produits (11,86%); Multisecteur (11%); Education (10%); Distribution d'eau et assainissement (8,97%), Transport (7,95%)
IDA	Multisecteur (20,58%); Gouvernement et société civile (19,11%) ; Ajustement structurel avec BIRD/FMI (15,19%); Energie (15%); Education (8,72%); Agriculture (8,53%)
Etats-Unis	Gouvernement et société civile (18,80%); Programmes en matière de population (18,19%); Multisecteur (15,32%); Education (12,69%)
AfDF	Multisecteur (25%); Agriculture (14,88%); Education (12%); Ajustement structurel avec BIRD/FMI (10%)
Pays-Bas	Aide programme et aide sous forme de produits (20%); Services sociaux (18%); Education (14,14%); Ajustement structurel avec BIRD/FMI (10,73%); Multisecteur (9,33%)
Allemagne	Gouvernement et société civile (16,69%); Distribution d'eau et assainissement (15,9%); Agriculture (11%); multisecteur (10,83%)
Japon	Education (27,58%); Distribution d'eau et assainissement (24%); Ajustement structurel avec BIRD/FMI (16,89%); Agriculture (13,27%)
Canada	Education (35,88%); Gouvernement et société civile (25,73%); Aide programme et aide sous forme de produits (7,25%)
Belgique	Agriculture (20%); Energie (15,13%); Education (12,26%); Santé (11%); Distribution d'eau et assainissement (9%)
Suisse	Agriculture (22,71%); Santé (14,87%); Industrie (12,82%); Protection de l'environnement (9,12%)
Norvège	Gouvernement et société civile (24,38%); Agriculture (19,42%); Multisecteur (15,23%); Distribution d'eau et assainissement (8,56%); Education (8,22%)
Suède	Aide programme et aide sous forme de produits (37,49%); Education (25,38%); Ajustement structurel avec BIRD/FMI (16,79%), Gouvernement et société civile (7,16%)
IFAD	Multisecteur (63%); Agriculture (36%)
Royaume-Uni	Aide se rapportant à la dette (86,35%) Gouvernement et société civile (9,78%)

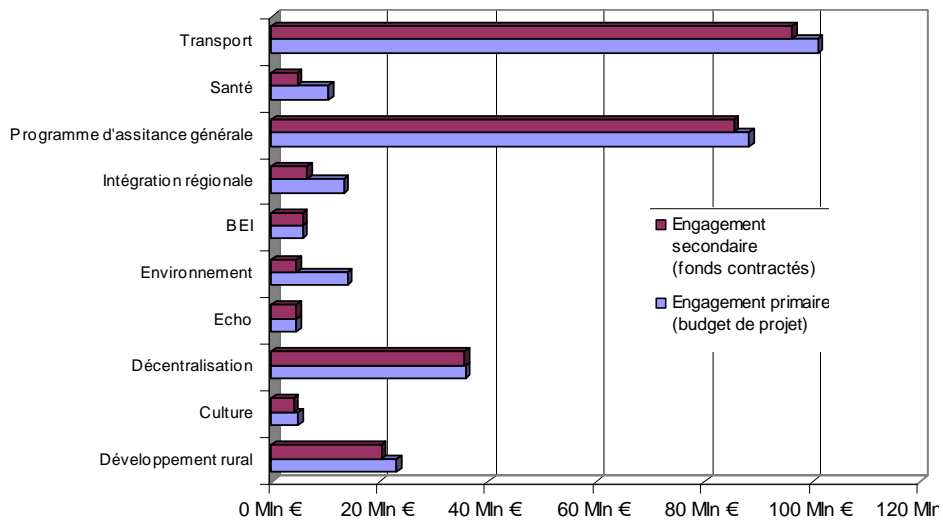
Sources : OCDE, SNPC en ligne base de données sur les activités d'aide.

Figure A 4.1 - Distribution sectorielle des ressources 7^{ème} FED



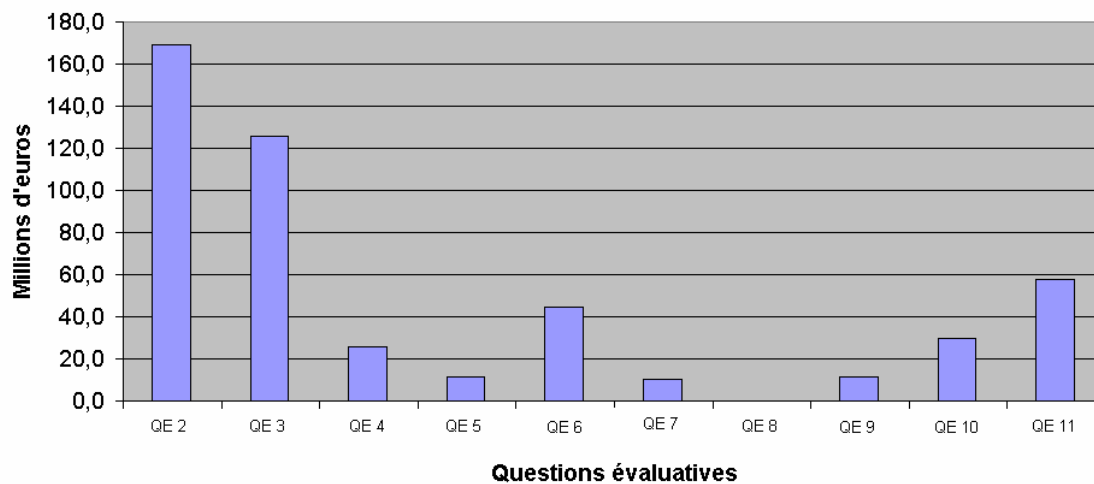
Source : Base de données CRIS.

Figure A 4.2 - Distribution sectorielle des ressources 8^{ème} FED

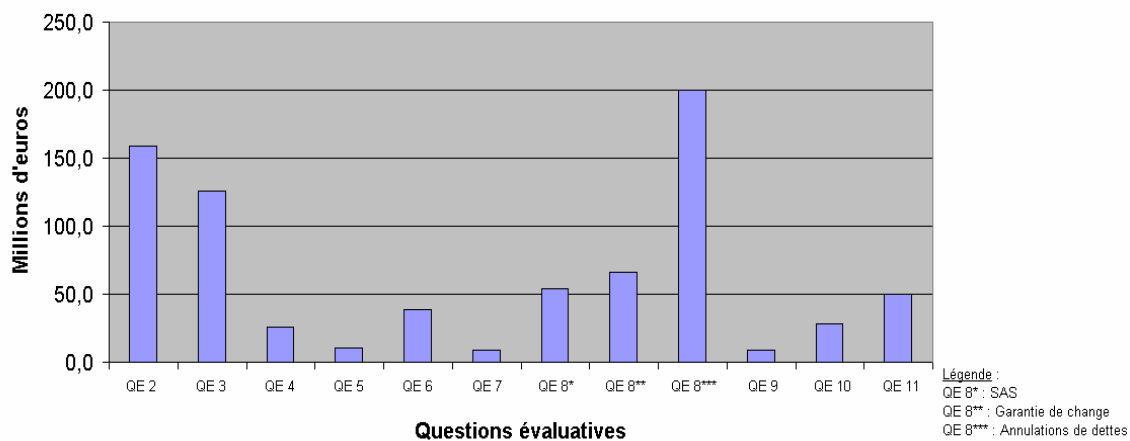


Source : Base de données CRIS

**Concours de la coopération française par question évaluative,
hors soutien macro-économique (QE 8) - Décaissements 1995-2004**

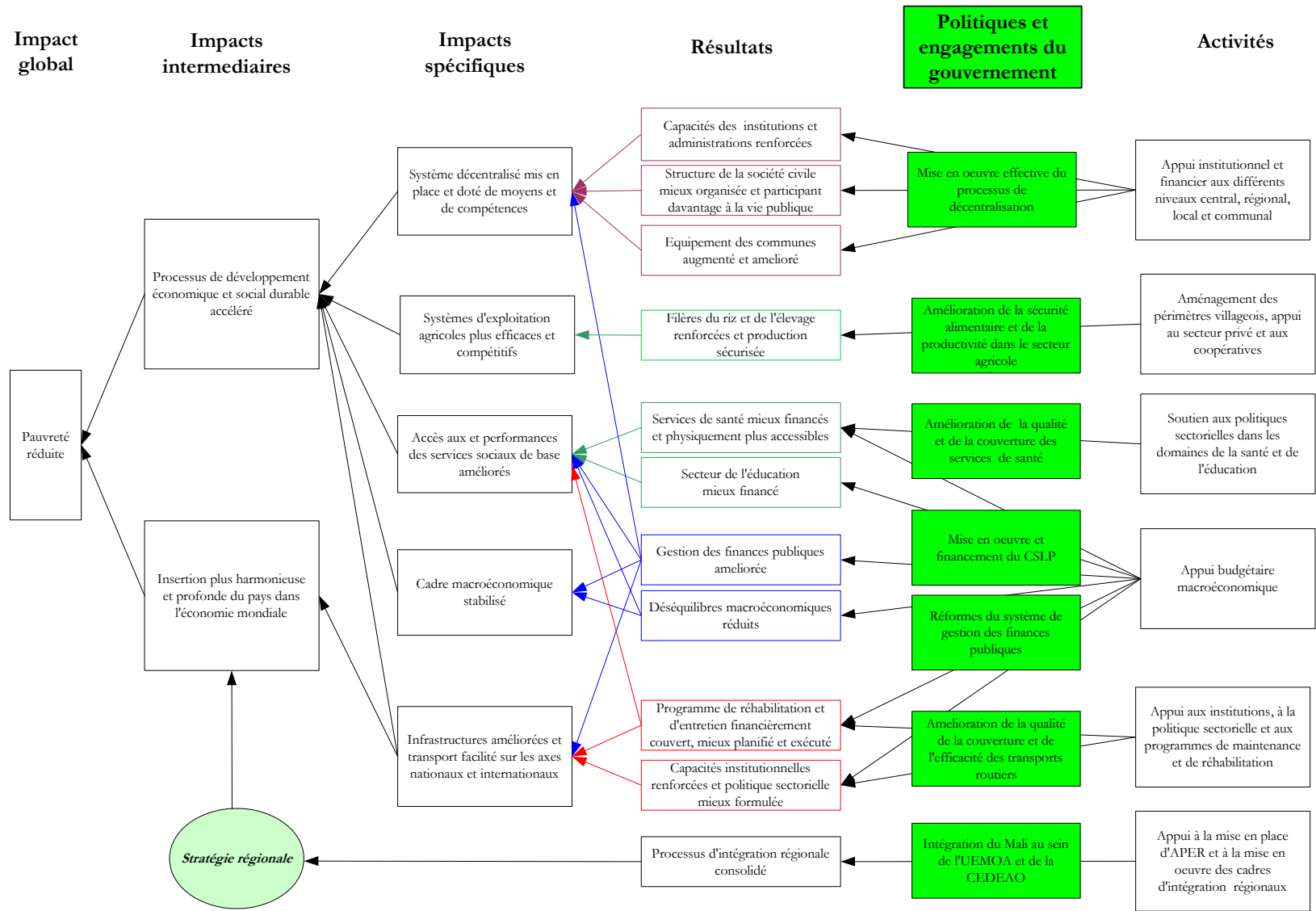


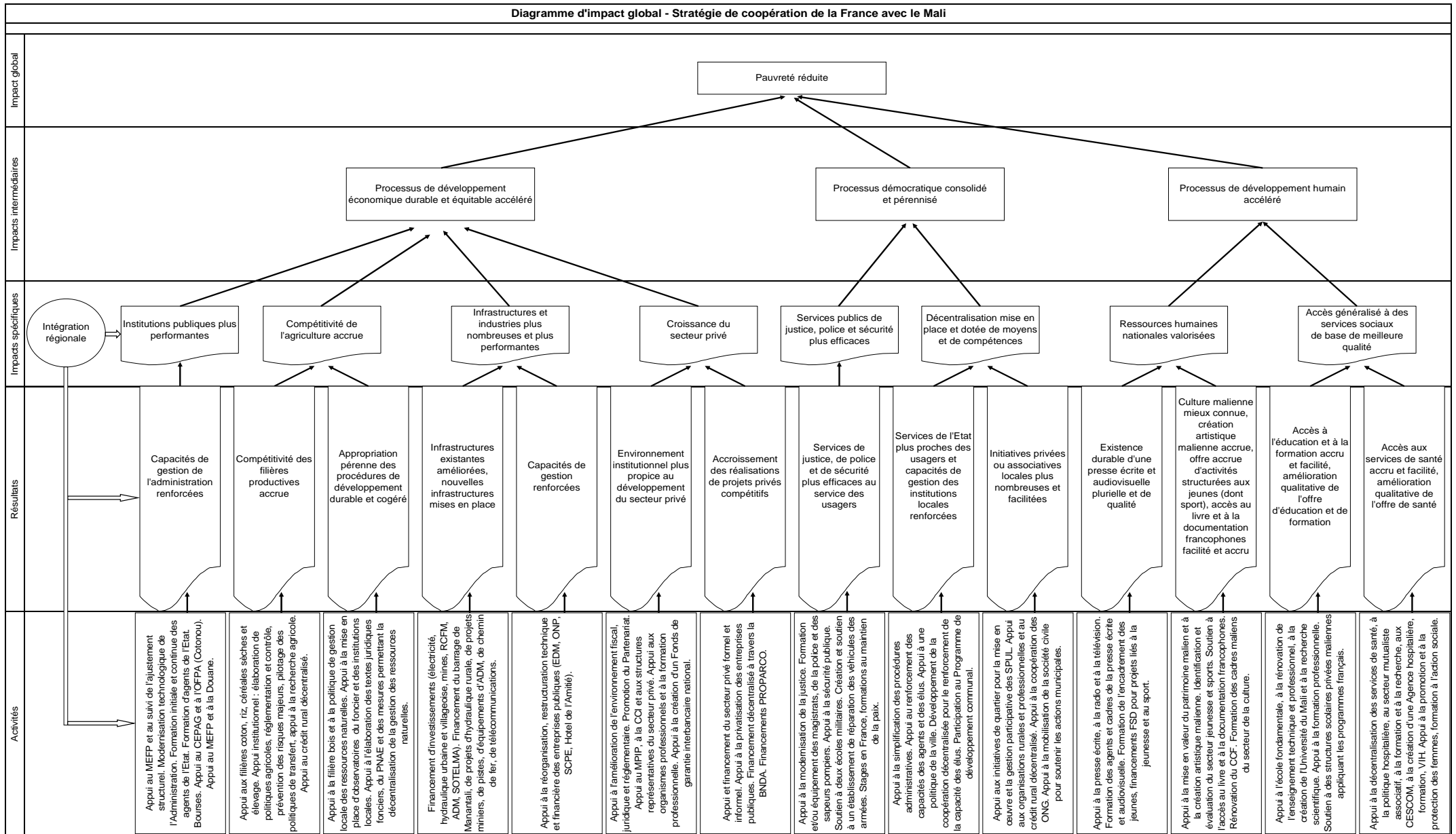
**Concours de la coopération française par question évaluative,
soutien macro-économique (QE 8) inclus - Décaissements 1995-2004**



Annexe 5 – Diagrammes d'impacts

Diagramme d'impact global - Stratégie de coopération de la Commission avec le Mali





Annexe 6 – Liste des projets/ programmes/ concours financiers constituant un échantillon représentatif des interventions de la Commission et de la France au Mali

Tableau A.6.1 - Echantillon de projets/programmes de la Commission au Mali

Numéro de projet	Secteur	Titre
7ème FED		
7 ACP MLI 80	Transport	APPUI PROG. REHAB.& ENTRETIEN ROUTES PRIORITAIRES
7 ACP MLI 98	Agriculture	DEVELOPPEMENT EN ZONES D'ELEVAGE MALI NORD-EST
7 ACP MLI 127	Agriculture	PROGRAMME D'APPUI A LA FILIERE RIZ
7 ACP MLI 124	Agriculture	APPUI A LA CELLULE DE PLANIFICATION ET DE LA STATISTIQUE DU MDRE (Ministère de Développement Rural et de l'Environnement)
7 ACP MLI 38	Agriculture	LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES FORESTIERES – NORD MALI
7 ACP MLI 078	Agriculture	VALORISATION DES EAUX DE SURFACES EN 5EME REGION
7 ACP MLI 77	Décentralisation	APPUI AU PROGRAMME DE DECENTRALISATION
7 ACP MLI 119	Décentralisation	APPUI A LA MISSION DE DECENTRALISATION
7 ACP MLI 34	Santé	PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DU SYSTEME NATIONAL SANTE
7 ACP MLI 86	Santé	PROGRAMME VIH/SIDA
7 ACP MLI 83	Education	PROGRAM.REGIONAL FORMATION-INFORMAT. ENVIRONNEMENT.
7 ACP MLI 2	PAS	APPUI PROG AJUSTEMENT STRUCTUREL
7 ACP MLI 3	PAS	APPUI PROG AJUSTEMENT STRUCTUREL
7 ACP MLI 30	PAS	APPUI AU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL 1993-94
7 ACP MLI 73	PAS	APPUI PGM AJUST.STRUCT.
7 ACP MLI 88	PAS	APPUI PROGRAMME AJUSTEMENT STRUCTUREL 95-96
7 ACP MLI 89	PAS	APPUI PROGRAMME AJUSTEMENT STRUCTUREL 96-96
7 ACP MLI 109	PAS	APPUI PROGRAMME AJUSTEMENT STRUCTUREL 96-97
7 ACP MLI 110	PAS	APPUI PROGRAMME AJUSTEMENT STRUCTUREL 96-97
7 ACP MLI 117	SYSMIN	GEOLOGICAL RESEARCH AND STUDY OF THE MINING SECTOR
7 ACP MLI 118	Energie	APPUI AU PROJET ENERGIE MANANTALI

Numéro de projet	Secteur	Titre
8ème FED		
8 ACP MLI 6	Transport	APPUI AU PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS
8 ACP MLI 19	Agriculture	PROGRAMME D'APPUI A LA FILIERE RIZ
8 ACP MLI 12	Décentralisation	APPUI AU DEMARRAGE DES COMMUNES AU MALI
8 ACP MLI 04	Décentralisation	APPUI A LA COORDINATION DES ACTIONS DE DEVELOPPPEMENT DANS LA REGION DU NORD
8 ACP MLI 8	Décentralisation	QUATRIEME PROGRAMME DE MICRO-REALISATIONS
8 ACP MLI 18	Santé	APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE
8 ACP MLI 1	PAS	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS V 1998/1999)
8 ACP MLI 2	PAS	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS V 1998/1999)
8 ACP MLI 3	PAS	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS V 1998/1999)
8 ACP MLI 9	PAS	APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS 99/00) - FAS
8 ACP MLI 23	PAS	APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS 99/00)
8 ACP MLI 24	PAS	APPUI BUDGETAIRE AU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSLP) 2001
8 ACP MLI 25	PAS	APPUI BUDGETAIRE AU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSLP)
8 ACP MLI 20	Energie	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE
8 ACP MLI 21	Environnement	PROGRAMME ENVIRONMENTAL D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
9ème FED		
9 ACP MLI 6	PAS	PROGRAMME PLURIANNUEL D'APPUI BUDGETAIRE AU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
9 ACP MLI 7	PAS	PROGRAMME PLURIANNUEL D'APPUI BUDGETAIRE AU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Tableau A.6.2 - Engagements FAC/FSP/FSD retenus pour l'évaluation (hors CDI/FSD)

INTITULE	Numéro	secteur	Question évaluative	Consultant	Engagement en K Euro
PASA et programme quinquennal DR Mali sud	91-7	DR	2	PMA	5 000
Développement région nord Mali (Gao, Tomb.)	91-219	DR	2	PMA	1 982
Appui à la sécurité générale	92-117	DI	7	PSA	1 600
Action sociale/diversification offre de santé	92-122	S	10	AGA	1 784
Appui restructuration hôpital point G	93-092	S	10	AGA	1 951
Développement agriculture péri-urbaine Bamako	93-122	DR	2	PMA	1 174
Appui programme céréalier Mali	93-142	DR	2	PMA	1 364
Appui à la jeunesse par activités sportives	93-149	J/S	9	PSA	674
Appui adm° économiques et financières	94-35	DE	5	PSA	762
Restructuration Office du Niger	94-81	DR	2	PMA	838
TOTAL CONCOURS ANTERIEURS A 1995					17 129

INTITULE	Numéro	secteur	Question évaluative	Consultant	Engagement en K Euro
Appui enseignement fondamental 1er cycle	95-41	E	11	AGA	2 591
Appui décentralisation en milieu rural	95-60	DEC	4	HND	2 744
Appui sécurité générale/lutte grands trafics	96-60	DI	7	PSA	762
Appui formation professionnelle et emploi	96-62	E	11	AGA	1 524
Appui développement mutualité santé	96-122	S	10	AGA	1 143
Programme développement / migration Mali	96-160	DIV		PSA	762
Appui communes urbaines du Mali (PACUM)	97-13	DEC	4	HND	1 372
Appui secteur privé/prestataires élevage	97-112	DR	2	PMA	1 448
Programme développement régional Kayes	97-132	DR	2	PMA	1 220
Développement. institutionnel secteur rural (PDISR)	98-125	DR	2	PMA	2 820
Appui réforme admin.° financières PARAF	99-54	DI	5	PSA	1 524
Appui institutionnel prog.dével. sanitaire et social	99-61	S	10	AGA	2 134
Appui filière livre	99-88	C	9	PSA	1 829

INTITULE	Numéro	Secteur	Question évaluative	Consultant	Engagement en K Euro
Réseaux prise en charge VIH régions Mali	00-67	S	10	AGA	1 372
Appui au PRODEJ	00-112	DI	7	PSA	1 524
Appui gestion durable espaces et ressources	00-130	DR	2	PMA	1 601
Renforcement services publics CAN 2002	01-11	DI	7	PSA	1 220
Appui PRODEC (enseignement fondamental)	01-30	E	11	AGA	1 830
Appui décentralisation et déconcentration	01-84	DEC	4	HND	2 700
Mise en œuvre co-développement	01-107	DIV		PSA	2 600
Développement RH recherche agricole	01-128	DR	2	PMA	1 800
TOTAL ENGAGEMENTS 1995-2004					36 520